

Juin 2019



## BVD : l'arrêté ministériel en vue

Représentant le Ministre de l'agriculture à l'assemblée de GDS France le 12 avril dernier à Cherbourg, Loïc EVAIN, directeur adjoint de la DGAL et Chef des Services Vétérinaires, a annoncé la parution de l'arrêté ministériel BVD avant la prochaine campagne de prophylaxie

Ce texte permettra de conforter les programmes volontaires qui ont démarré dans un grand nombre de départements. La région des Hauts-de-France compte à présent près de 6000 éleveurs engagés qui représentent une perspective de plus de la moitié des veaux contrôlés en 2019.



## BVD

### Baisse notable du coût pour 2019

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'analyse BVD sur cartilage est facturée 4,50 € par le laboratoire vétérinaire soit 0,35 € de moins qu'en 2018. Le prix de la boucle a également diminué, son surcoût (par rapport à la boucle classique) est maintenant de 1.11 € (contre 1,83 € en 2018) : cette baisse importante est due à un « geste » du fabricant mais surtout à un transfert du tarif postal de retour préaffranchi au GDS qui règle désormais La Poste en direct (auparavant c'était prépayé par l'éleveur au moment de la commande dans un tarif global), ce qui représente une économie de 0,70 € par veau.

**NB : En 2019, le GDS rembourse 2€/par animal dépisté sur le cartilage.**

**Utilisez en priorité les enveloppes que vous avez encore en stock puisque les frais postaux vous ont été facturés à la commande !**

Dans l'Oise, ce sont près **66 % des éleveurs (650)** mais qui représentent **89 % des naissances de 2019**. Le taux de veaux porteurs du virus détectés en 2018 s'établit autour de 0.7 % (1% en 2017) et ce, dans environ 10 % des élevages suivis. Pour 2019, nous remarquons une nette diminution d'animaux virémiques : résultat d'un engagement massif des éleveurs. Au 30 avril 2019 sur les 8729 veaux dépistés, seuls 45 ont été découverts positifs, ce qui porte la prévalence à 0.5%.

Progressivement l'idée fait son chemin, à condition que « tous jouent le jeu » et c'est bien l'intérêt du texte de loi. Le coût global n'est pas jugé prohibitif mais beaucoup regrettent l'absence d'une vraie prime d'abattage des bovins porteurs, notamment en allaitant : pourtant, le simple fait de débarrasser rapidement ces « bombes à virus » constitue en soi un gain pour les futurs résultats de l'exploitation.

Certains efforts doivent être poursuivis au niveau des dépistages à l'introduction, seuls 25% des animaux introduits dans l'Oise sont porteurs d'un statut « NON IPI » : il ne faut pas négliger le dépistage des animaux sans statut afin de ne pas réintroduire le virus.

Attention, les grandes lignes de la prochaine réglementation sont connues, il est conseillé de ne pas perdre de temps pour s'assainir :

→ Les retardataires seront soumis à des restrictions de circulation des animaux, notamment en cas de circulation virale (ainsi un bovin de statut inconnu devra être contrôlé par le sang avant la vente pour l'élevage)

→ Le budget alloué par le GDS ira en diminuant : des aides conséquentes sont encore possibles en 2019 pour assainir (par exemple 50 % des analyses), sans doute beaucoup moins à partir de 2020.



## NOUVEAU : les GDS des Hauts-de-France ont désormais leur site

Les cinq GDS de la région vous invitent à venir découvrir leur site commun ouvert depuis la mi-janvier à l'adresse [www.gdshautsdefrance.fr](http://www.gdshautsdefrance.fr)

Vous y trouverez toutes les informations utiles sur les principales maladies et thèmes d'actualité. A côté d'un espace commun vous pourrez accéder à un volet départemental dédié à votre GDS.

Vous y trouverez également les offres commerciales de la société **4DServices**, filiale historique des GDS Nord/Pas-de-Calais, qui étend désormais son périmètre d'activité aux trois GDS picards.

Comme vous le constaterez, ces offres sont particulièrement compétitives, que ce soit sur les produits raticides par exemple (vente permanente) ou sur divers matériels d'élevage (actuellement, bacs d'équarrissage et niches à veaux) dont la vente promotionnelle est limitée dans le temps.



### Bientôt un extranet avec résultats labo

Ce service de consultation en ligne de vos résultats d'analyses sera très prochainement disponible : l'ouverture auprès du GDS d'un compte sécurisé (identifiant/mot de passe) vous permettra d'accéder par le biais du site et d'un extranet au fichier de vos animaux renseignés des résultats IBR, BVD, etc.

Nous vous informerons de la marche à suivre dès sa mise en service.



### Le GDS : un organisme pour les éleveurs

**Si vous rencontrez des problèmes sanitaires dans votre exploitation, n'hésitez pas à nous contacter.**

Notre équipe se déplace pour mieux vous aider et vous accompagner.

Des plans de lutte sont mis en place par le GDS pour la BVD et la Paratuberculose. Des aides sont aussi apportées sur d'autres maladies comme la neosporose, sarcosporidiose, botulisme, fièvre Q...

### **Le virus de la fièvre catarrhale de type 8 est de retour**

Cet hiver de nombreux cas de veaux aveugles (yeux blancs) et peu vigoureux ont été décrits dans plusieurs départements, y compris dans les Hauts de France, de même qu'avortements et vaches vides. Les analyses effectuées ne laissent pas de place au doute : le virus de la FCO (celui de 2007-2009) a été fréquemment isolé.

Il semble que sa pathogénicité ait évolué à la baisse sur les bovins adultes (moins de symptômes tels que museau croûteux, pattes enflées, ulcérations sur la peau) mais qu'elle se soit focalisée sur les fœtus, avec des effets visibles à la naissance quand elle va à son terme.

Rappelons que la maladie est transmise par des insectes (moucheron), avec un pic d'activité en fin d'été. La seule prévention efficace passe par un vaccin qui est à présent à charge des éleveurs volontaires.

**Rue Frère Gagne – BP 40463  
60 021 BEAUVAIS Cedex  
03 44 11 44 13  
[gds60@reseaugds.com](mailto:gds60@reseaugds.com)**